



**AUTORITE NATIONALE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
(ANRMP)**

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) N° S 152/2021

« SELECTION D'UN CABINET POUR LA REDACTION D'UN GUIDE DES AUDITS DES MARCHES PUBLICS DE LA COTE D'IVOIRE »

1. L'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) de Côte d'Ivoire est une Autorité Administrative Indépendante (AAI) régie par l'ordonnance n°2018-594 du 27 juin 2018 ratifiée par la loi n°2020-484 du 27 mai 2020, qui la rattache à la Présidence de la République de Côte d'Ivoire. Elle est chargée notamment de :

- définir les politiques et les stratégies de formation et d'information des acteurs de la commande publique ;
- veiller à l'application des principes de bonne gouvernance, notamment par la mise en œuvre des moyens préventifs permettant de lutter contre la fraude et la corruption dans les marchés publics et les contrats de Partenariats Public-Privé ;
- réaliser les audits indépendants de la passation et de l'exécution des marchés publics et des contrats de Partenariats Public-Privé et assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations ;
- régler les litiges et différends nés à l'occasion de la passation des marchés publics et des contrats de Partenariats Public-Privé.

Ainsi, dans le cadre de l'exécution de ses missions relatives aux audits, elle se propose de recourir à des services de cabinet pour la rédaction d'un guide des audits des marchés publics de la Côte d'Ivoire.

2. Les services du Cabinet consisteront à **rédiger un guide des audits des marchés publics** qui permettra de préparer et de réaliser les missions d'audits des marchés publics en République de Côte d'Ivoire. Il s'agit notamment de :

- décrire les différentes phases et activités dans la préparation et la réalisation d'un audit des marchés publics relativement à la passation, à l'exécution et au paiement ;
- fournir les outils et instruments adaptés aux audits des marchés publics ;
- fournir un cadre pour la réalisation et le développement de l'audit des marchés publics à valeur ajoutée ;
- d'établir les critères d'évaluation de l'audit des marchés audités.

3. Les candidats seront sélectionnés conformément aux procédures nationales décrites par l'ordonnance n°2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des marchés publics, notamment selon la méthode de Sélection fondée sur les Qualifications du Consultant (SQC).

A cet effet seul le cabinet qui présente le meilleur niveau de qualification et d'expérience est invité à soumettre une proposition technique et financière aux fins de négociations.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires à l'adresse ci-dessous, les jours ouvrables de 7 h 30 mn à 12 h 30 mn et de 13 h 30 mn à 16 h 30 mn :

**Pool Secrétariat de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP)
Boulevard Usher ASSOUAN, rue du Lycée Français, Cocody-Riviera 3
Lot 1085 Ilot n°118 - 25 BP 589 Abidjan 25 –
Téléphone : 27 22 40 00 40 – fax : 27 22 40 00 44**

5. Les candidats intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations ci-dessus, notamment : (i) les **références pertinentes concernant l'exécution de missions similaires** (objet, description, années de réalisation, et coûts de la mission, nom et adresse du client, etc.) et (ii) **les ressources humaines à mobiliser**.

Le Cabinet devra associer, pour le personnel clé, les compétences et expériences suivantes :

a) Un expert auditeur de niveau BAC+5 au minimum dans le domaine de la gestion, comptabilité ou finances publiques ayant une bonne connaissance du système de passation des marchés publics ayant participé à au moins cinq (05) missions d'audit de la passation des marchés publics et réalisé au moins un (1) guide d'audit des marchés publics.

b) Un spécialiste en passation de marchés publics de niveau BAC+4 minimum ayant une expérience dans le système de passation des marchés publics en Côte d'Ivoire et une expérience en passation des marchés publics dans la zone UEMOA au cours des cinq (05) dernières années (2015 à 2019) ou (2016 à 2020).

- Joindre les copies des diplômes, curriculum vitae signé par l'intéressé ou le représentant habilité du cabinet.

Tous les candidats devront joindre à leur dossier, une déclaration de manifestation d'intérêt signée du représentant du consultant faisant apparaître son nom, sa qualité, son adresse et les pouvoirs qui lui sont délégués.

6. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous plis fermés en cinq (05) exemplaires dont un original à l'adresse ci-dessous au plus tard le **08/07/2021**.

Secrétariat de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP)

**Boulevard Usher ASSOUAN, rue du Lycée Français, Cocody-Riviera 3
Lot 1085 Ilot n°118 - 25 BP 589 Abidjan 25 –
Téléphone : 22 40 00 40 – fax : 22 40 00 44**

7. L'ouverture des plis sera effectuée par la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO) en séance publique le **08/07/2021 à 09 heures 30 minutes, Temps Universel** à l'adresse ci-dessous :

**Salle de réunion du Secrétariat général de l'Autorité Nationale de Régulation des
Marchés Publics (ANRMP), Boulevard Usher ASSOUAN, rue du Lycée Français,
Cocody-Riviera 3**

Lot 1085 - Ilot n°118 - 25 BP 589 Abidjan 25 –

Téléphone : 22 40 00 40 – fax : 22 40 00 44

Les demandes d'éclaircissement pourront être adressées auprès de :

- **Monsieur DJORO Rodrigue : 05 46 01 95 70 - r.djoro@anrmp.ci**
- **Monsieur KOUAME Konan Mathieu : 05 75 08 95 44 - m.kouame@anrmp.ci**

NB :

- 1- les envois des plis par voie électronique ne seront pas admis. Les plis doivent porter la mention suivante : « AMI N°S 152/2021 – sélection d'un cabinet pour la rédaction d'un guide des audits des marchés publics de la Côte d'Ivoire » ;**
- 2- les termes de références peuvent être retirés au Secrétariat de l'ANRMP.**